

# Bernard Poirier (Rennes Métropole) « Tous ensemble contre le réchauffement climatique »

PROPOS RECUEILLIS PAR > **BERNARD BOUDIC**



**PLACE PUBLIQUE >** Rennes Métropole va adopter un plan climat, sans doute lors de son conseil du 21 octobre. De quoi s'agit-il ?

**BERNARD POIRIER >** D'abord une précision : le plan climat sera adopté à la fois par le conseil de Rennes Métropole et par les conseils municipaux des communes membres. C'est un « Plan climat-énergie Territoire ». C'est un programme d'actions liées au réchauffement climatique et à l'avenir de la planète. Il vise à rejeter moins de gaz à effet de serre, de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) notamment, à consommer moins d'énergie et plus efficacement, à utiliser plus d'énergies renouvelables. Le réchauffement climatique ne pourra pas être retardé si nous ne nous mobilisons pas, là où nous vivons, dans nos communes, sur nos territoires. Les collectivités, Rennes Métropole et chaque commune membre, ont leur rôle à jouer, chacune par exemple sur la consommation en énergie de ses propres bâtiments, chacune dans les champs de responsabilité qui sont les siens. Par exemple, les transports en commun sont de la

Bernard Poirier, ingénieur agronome, est vice-président de Rennes Métropole, en charge de la Prospective et du développement durable. Il est maire de Mordelles depuis 1995.





responsabilité de la Métropole, mais les chemins piétonniers sont du ressort de chaque commune. C'est pour cela qu'elles doivent chacune se prononcer.

**PLACE PUBLIQUE >** Toutes ne vont pourtant pas le faire ?

**BERNARD POIRIER >** Trente-trois communes sur trente-sept sont prêtes à s'engager dans cette démarche lourde et de longue durée. Les quatre autres ont estimé qu'elles n'en ont pas les moyens dès maintenant. Mais il ne s'agit pas de désaccords. Nous sommes partis, il y a un an et demi, avec sept communes volontaires. Nous sommes trente-trois aujourd'hui. Tout le monde finira par s'y mettre. C'est d'autant plus méritoire que les plans « Climat » qui ont été prévus par les accords de Grenelle 2 sur l'environnement ne seront obligatoires que dans les villes de plus de 50 000 habitants.

**PLACE PUBLIQUE >** Est-ce plus efficace de lutter contre le réchauffement climatique à l'échelle d'un territoire plutôt qu'à l'échelle nationale ?

**BERNARD POIRIER >** Le plan climat n'est pas un plan technique. C'est un plan de cohésion sociale du territoire. La ville durable, ce n'est pas seulement une ville plus verte pour quelques-uns. C'est la ville que les gens habitent, la ville qu'ils aiment, la ville qui n'exclut pas. Car le climat peut devenir un formidable moyen d'exclusion. Cela pourrait déjà être le cas entre les pays développés, les pays émergents et les pays pauvres. Ce pourrait être le cas aussi entre les catégories les plus riches et les couches les plus défavorisées. La question de l'énergie peut être un facteur de discrimination, l'une des causes de la précarité. Aujourd'hui, 13 % des gens n'ont plus les moyens de payer leurs factures de gaz ou d'électricité<sup>1</sup>. Si demain on interdit les voitures les plus polluantes et si les nouveaux modèles coûtent deux fois plus cher, qui pourra rouler ? Seulement les riches ? C'est aussi le but d'un plan climat d'éviter de creuser le fossé des inégalités. Et ça, on ne peut le faire qu'au plus près des gens. Et puis, le climat c'est un grand enjeu politique qui ne se divise pas. Le réchauffement ne s'arrête pas aux frontières. Si chacun ne s'en occupe pas, personne ne le fera. Il faut en même temps que soient adoptées de grandes décisions internationales et nationales et que chacun se prenne par la main, dans le respect de la démocratie, sans attendre que des mesures autoritaires soient prises.

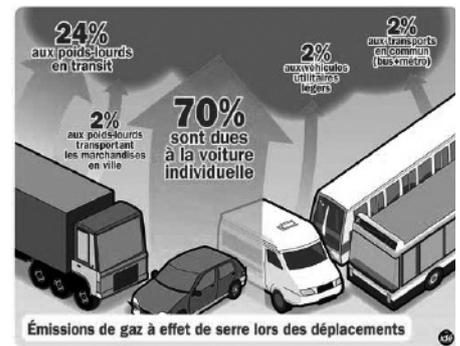
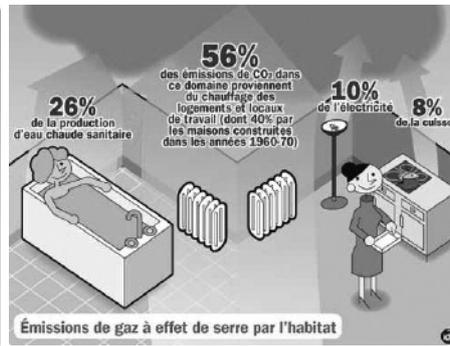
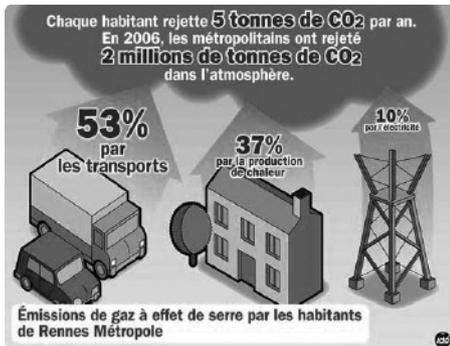
**PLACE PUBLIQUE >** Quel est le contenu du plan climat ?

**BERNARD POIRIER >** Un tel plan doit mobiliser tout le monde ; il exprime une volonté forte des responsables du territoire ; il indique des orientations majeures dans les domaines du transport et de la mobilité, de l'habitat et de l'énergie et il appelle tous les acteurs et tous les habitants à s'y associer. Les élus ont leur part de responsabilité, mais elle ne concerne que 10 % du problème. Aussi, à partir d'octobre 2010, le comité de développement du Pays de Rennes (Codespar) qui réunit les forces économiques, syndicales et associatives va mettre en route toute une mécanique qui permettra aux chefs d'entreprises, aux institutions, aux associations, aux universités de nous dire : « Voilà ce que nous pouvons faire ». Et puis nous discutons encore de la manière dont les habitants seront associés. Prenons les mobilités. On a (ou on n'a pas) le choix d'utiliser sa voiture pour aller au travail ou de s'associer avec un collègue pour mettre en place un covoiturage ; de faire 500 m en voiture pour aller acheter sa baguette de pain ou de prendre son vélo. C'est à cela qu'il faudra réfléchir, la collectivité pouvant aider à changer les comportements. Par exemple en aménageant une aire de covoiturage ou une piste cyclable. En favorisant des modes de déplacement doux pour accéder aux services de proximité, aux commerces, au médecin, à l'école. C'est d'abord dans chaque commune que ça se discutera. Ce sera aussi concret que ça. On pourra aussi décider de s'intéresser à des populations plus fragiles. Diversifier son alimentation, par exemple, manger des fruits et des légumes de saison, cultivés sur place et non pas importés par avion, c'est souvent une affaire d'éducation. On peut le faire par plaisir et imaginer toute une série d'actions en direction des cantines. Je crois notre capacité collective à produire des idées nouvelles. Voilà ce qui sera proposé à partir d'octobre.

**PLACE PUBLIQUE >** L'amélioration du logement, ce sera une autre paire de manches ?

**BERNARD POIRIER >** Par forcément ! Je ne suis pas très inquiet, même si le logement consomme aujourd'hui en moyenne 220 kilowattheures par mètre carré et par an.

1. 300 000 consommateurs pourraient être privés de gaz naturel en 2010 pour cause d'impayés, soit 30 fois plus qu'en 2008, a annoncé un porte-parole de GrDF qui gère le réseau de distribution de gaz naturel (*Le Monde*, 23 juin 2010)



Les logements neufs seront construits aux nouvelles normes BBC (Bâtiment basse consommation) qui deviendront obligatoires en 2013 et prévoient une consommation de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an. Pour les logements anciens, distinguons les HLM et le parc privé. Le parc HLM est plutôt bien entretenu et la collectivité peut peser là-dessus. Le parc privé, lui, représente un énorme enjeu qui demandera beaucoup de temps : il est en moyenne aujourd'hui à plus de 200 kWh/m<sup>2</sup>/an. Mais il existe déjà des incitations financières : l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat est en train de modifier ses modes d'intervention et le prêt à taux zéro est clairement destiné à financer l'amélioration des performances énergétiques du logement ancien. Et tout retard pris aujourd'hui sera à rattraper plus tard à marche forcée.

**PLACE PUBLIQUE >** Tous ces travaux vont faire augmenter les prix des logements ?

**BERNARD POIRIER >** La conformité aux normes d'un logement, sa bonne isolation compteront dans sa valeur marchande. Le logement moyennement ou mal isolé verra sa valeur baisser. Ça va réorienter les prix. Je crois que la hausse de la qualité dans le bâtiment va faire baisser les prix du tout-venant. Dans la construction neuve, on a aujourd'hui un logement au même prix qu'hier, mais de bien meilleure qualité. Et il reste quantité de nouveaux procédés et de nouvelles méthodes à mettre en œuvre. D'ailleurs, pour montrer que c'est faisable, nous avons lancé fin 2008 l'expérience « BBC pour tous en 2012 »<sup>2</sup>. Il s'agit de préparer la généralisation du standard BBC et de concilier cet objectif énergétique avec des objectifs de solidarité et de solvabilité des ménages en produisant des logements BBC à des coûts accessibles à tous. On

n'obtiendra peut-être pas les fameux 50 kilowattheures partout. Mais ce sera toujours mieux que si on n'avait rien fait. Par rapport à la consommation ordinaire qui est aujourd'hui de 120, 130 ou 140 kilowattheures/m<sup>2</sup>/an dans les bâtiments récents, on va faire beaucoup mieux. Sans surcoût !

**PLACE PUBLIQUE >** Comment est-ce possible ?

**BERNARD POIRIER >** Ce n'est pas tant un problème technique qu'un problème de méthodes de travail. Aujourd'hui la chaîne de la construction est segmentée. Les contraintes et les surcoûts s'empilent. Visons plutôt la « conception intégrée » : si nous constituons des équipes dès la conception du projet, nous pouvons favoriser la prise en compte des problèmes énergétiques ainsi que la maîtrise des coûts.

**PLACE PUBLIQUE >** Le bâtiment a encore de beaux jours devant lui !

**BERNARD POIRIER >** Tous ces travaux d'amélioration des logements, c'est de l'économie locale, de l'emploi local, des fournitures locales, des compétences locales. Ça ne se fera pas en un jour : nous avons quarante ans pour diviser par quatre nos émissions de gaz à effet de serre.

**PLACE PUBLIQUE >** Ne craignez-vous pas que le changement climatique puisse entrer en compétition avec d'autres préoccupations, davantage à court terme ?

2. Neuf communes sont engagées dans ces expériences : Betton, Bruz, Cintré, La Chapelle-Thouarault, Le Verger, L'Hermitage, Pacé, Rennes et Saint-Gilles. Les projets sont variés : on y trouve de la construction de logements collectifs, de logements intermédiaires, de logements individuels groupés, de la rénovation de bâtiments publics, de la rénovation d'un bâtiment pour la réalisation de logements.





### Un exemple d'action communale : Bruz et son plan « énergie durable »

Dans son plan climat, appelé plan d'action en faveur de l'énergie durable (Paed) et voté le 14 juin, la commune de Bruz a déjà prévu :

- de rénover plusieurs bâtiments (la mairie, le groupe scolaire Jacques-Prévert, les gymnases Tabarly et Charles-Joly, le château du Vau-Gaillard) ;
- de construire en BBC (bâtiment basse consommation) le nouvel Équipement d'hébergement des personnes âgées dépendantes qui utilisera des énergies renouvelables ;
- de réduire la consommation de l'éclairage public en passant à partir d'octobre 2010 en éclairage semi-permanent et en utilisant des équipements basse consommation ;
- de réduire les illuminations de Noël ;
- d'aménager à partir de 2012 une gare multimodale (parking-relais, bus, sécurisation des abords de la gare pour les piétons et les vélos, liaison vers le quartier du Vert-Buisson) ;
- de favoriser les déplacements doux en réduisant la vitesse des voitures en ville, en facilitant les déplacements à vélo, en prévoyant des parkings à vélo, en encourageant les pedibus ;
- de soutenir l'agriculture biologique : une étude en cours doit aboutir à l'installation en 2011 de quatre agriculteurs sur 23 ha au Clos Renault (maraîchage, arbres fruitiers, plantes médicinales).

**BERNARD POIRIER** > Quand on montre aux gens qu'ils économisent de l'argent en prenant leur vélo, ils vous suivent volontiers. Et je vois dans les réunions que nous organisons dans les communes beaucoup de jeunes que nous ne touchons pas d'habitude et qui sont très sensibles à ces nouveaux discours. Les jeunes n'ont pas les mêmes clés que nous. Pour eux, la voiture n'est pas tout.

**PLACE PUBLIQUE** > Le plan climat va-t-il remettre en cause d'autres actions prévues par Rennes Métropole et les communes membres ?

**BERNARD POIRIER** > C'est sûr que c'est un plan transversal qui touche toutes les autres politiques. Par exemple, on pourra décider de rénover un bâtiment au lieu de construire, ou l'inverse. Mais les modifications seront de l'ordre de l'adaptation et de l'inflexion. On n'avait pas imaginé nos politiques de l'habitat ou des transports sans avoir en tête les nécessités du développement durable.

**PLACE PUBLIQUE** > Rennes est en avance par rapport à d'autres villes ?

**BERNARD POIRIER** > Je crois qu'on peut le dire. Trente-trois communes de la métropole ont signé la convention des maires proposée par l'Europe. C'est plus du tiers des communes françaises ! Cela veut dire qu'elles sont prêtes, pour ce qui relève de leurs compétences, à aller plus loin que les engagements de l'État pour prévenir le changement climatique, prêtes à dépasser l'objectif de réduire d'au moins 20 % les émissions de gaz à effet de serre<sup>3</sup> et à entraîner la population derrière elles. Je crois bien que seul un autre territoire en fait autant que nous, c'est Barcelone. Il faut dire que la ville de Rennes avait commencé très tôt. Son premier plan climat date de 2004. Cette fois, nous irons beaucoup plus loin.

3. Par rapport à 2006, à population égale. L'objectif est aussi de réduire la consommation d'énergie d'au moins 20 % et de prévoir au moins 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020.

## De l'Agenda 21 au Plan climat

**1984**

Rennes Métropole peut revendiquer une préoccupation ancienne de l'environnement. Dès 1984, le schéma directeur vert mettait l'accent, de façon innovante pour l'époque, sur la préservation de ceintures vertes sur son territoire.

**1987**

L'expression « développement durable » apparaît pour la première fois dans un rapport de la Commission de l'Onu sur l'environnement et le développement. Cette notion y est définie comme « *un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* »

**1992**

L'agenda 21, qui signifie programme d'actions pour le 21<sup>e</sup> siècle, est adopté par les participants au sommet de la Terre à Rio de Janeiro. Il décrit concrètement les principes, les objectifs et les moyens à mettre en œuvre pour réaliser un programme de développement durable. La démarche d'Agenda 21 s'adresse à tous les niveaux d'action : États, collectivités locales, communautés...

**2004**

L'agglomération lance la réalisation de son Agenda 21 lors d'un colloque qui a réuni près de 400 personnes. Cette même année, Rennes Métropole signe la « Charte d'Aalborg », charte des villes européennes pour un développement durable.

**2006**

Le « Projet communautaire » est adopté en conseil le 23 novembre 2006. Il trace les principales orientations et actions à l'horizon 2020, pour faire de l'agglomération rennaise une métropole européenne durable du 21<sup>e</sup> siècle. Il propose trois axes d'action :

- une métropole créatrice et apprenante ;
- une métropole accueillante et solidaire ;
- une métropole entreprenante et ouverte

Il se décline en documents-cadres :

- Programme local de l'habitat ;
- Plan de déplacements urbains ;
- Projet de développement social et Contrat urbain de cohésion sociale ;
- Stratégie de développement économique durable ;
- Charte d'urbanisme commercial ;
- Programme local de l'agriculture ;
- Projet de développement culturel ;
- Programme d'action foncière.

Il se traduit géographiquement dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot)

**2009**

Le Baro'Métropole, baromètre du développement durable, est mis en place par Rennes Métropole.

**2010**

Le Plan climat énergie est prêt.





Au marché bio  
de Cesson-Sévigné,  
tous les mercredis  
à partir de 16 h 30.

## La Convention des maires

En lançant la Convention des maires le 29 janvier 2008, la Commission européenne a pris acte que certains États européens restent trop attentistes, et s'est adressée directement – une première ! – aux collectivités territoriales afin de promouvoir des politiques volontaristes contre le changement climatique.

Cette initiative suivait l'annonce du « paquet énergie climat » présenté par la Commission européenne en 2008 pour traduire de façon opérationnelle les engagements pris par le Conseil européen des 8 et 9 mars 2007 en faveur :

- d'une réduction de 20 % des émissions de CO<sub>2</sub> ;
- de l'amélioration de 20 % de l'efficacité énergétique ;
- et d'un approvisionnement énergétique assuré en 2020 par au moins 20 % d'énergies renouvelables.

La convention des maires consiste, pour les villes qui

y adhèrent, à s'engager à dépasser ces objectifs de l'Union européenne. Ses signataires s'engagent à :

- Se fixer un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> d'au moins 20 % d'ici 2020. Pour Rennes Métropole, le calcul se ferait à partir du diagnostic du Plan Climat Energie (données de bases de 2006) qui couvre à ce jour les champs suivants : habitat, déplacement, bâtiments publics, agriculture. En signant la convention, les communes de Rennes Métropole ne se sont engagées à atteindre ces objectifs que pour ce qui relève de leurs compétences : habitat (en lien avec les politiques communautaires), patrimoine public, développement des modes doux, commerces, etc.

- Produire des documents stratégiques sur l'énergie et le climat et mobiliser les responsables économiques et tous les habitants.